

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par

M. Decool, M. Le Fur, M. Straumann, M. Sermier, M. Marlin, M. Gosselin, M. Daubresse,
M. Dupont-Aignan, M. Reiss, M. Vitel, M. Hetzel, M. Perrut, M. Salen, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Lazaro, M. Alain Marleix, M. Abad et Mme Dalloz

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Le propriétaire leur fournit toutes les indications utiles permettant de formuler une proposition. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique.